

8. Annexes

8.2 Autres annexes volontairement transmise par le maitre d'ouvrage

Annexe 7 – Complément à la rubrique 4 du cerfa 14734*03

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Il existe actuellement dans le golfe de Lava, deux zones de mouillages forains impactant fortement les habitats marins du site.

La première zone dite du Port provençal est située sur la partie nord de la plage de Lava (commune d'Appietto). Selon les années, jusqu'à 114 navires ont été recensés au mouillage en période estivale. La deuxième zone est située sur la partie sud du golfe de Lava (anse de Figuera) sur la commune de Villanova. Une douzaine de navires est régulièrement observée sur ce secteur.

Afin de préserver le milieu naturel tout en répondant à la fréquentation, la CAPA souhaite initier la mise en place de zones de mouillage organisées réparties sur les parties Nord et Sud du Golfe de Lava, en accord avec les communes d'Appietto et Villanova.

Ce projet est inscrit dans le schéma régional du développement de la plaisance.

Afin de garantir le bon fonctionnement du mouillage dans le golfe, il est indispensable de bénéficier des deux zones. Dans le cas où l'une des deux zones ne serait pas autorisée, il y aurait donc une zone organisée et payante, et une autre sauvage sans contrôle, avec le risque de voir le nombre de navires augmenter sur cette dernière. De fait, la problématique se déplacerait alors sur la partie non organisée, et limiterait l'efficacité du projet en termes de préservation des habitats et de réglementation du mouillage dans le golfe.

Le projet de mise en place d'une zone de mouillage organisée au niveau du Golfe de Lava vise à améliorer l'état du site. En effet, les travaux consisteront en une dépollution du site puis en la mise en place de la zone de mouillages organisée comprenant les nouveaux dispositifs écologiques. Dans la partie Nord, dite du Port Provençal, 141 navires pourront y être accueillis : 108 résidents et 33 escales. Dans la partie Sud (Anse de La Figuera), 20 mouillages de passage seront mis en place.

4.2 Objectifs du projet

Afin de sécuriser, réglementer et favoriser les pratiques des activités nautiques sur le secteur, tout en préservant les habitats marins, la réalisation de deux zones de mouillages organisée au niveau du Port Provençal (commune d'Appietto) et de l'anse de Figuera (commune de Villanova) est souhaitée. En effet, la mise en place d'une zone de mouillage sur le seul site du port provençal, dont la capacité sera la plus importante, risque d'occasionner une augmentation des mouillages sauvages sur la zone de Figuera, impactant ainsi les habitats marins et notamment l'herbier de posidonies très présent sur cette zone. Des mouillages fixes bien dimensionnés et conçus permettront de préserver au mieux l'environnement marin sur l'ensemble du golfe de Lava, contrairement aux mouillages sauvages (ancre, ramage de la chaîne).

Les enjeux principaux de la création de ces espaces sont les suivants :

- ◆ Dépolluer les sites ;
- ◆ Préserver l'environnement en mettant fin au mouillage sauvage ;
- ◆ Structurer, organiser et réglementer l'activité des mouillages ;
- ◆ Régulariser l'occupation des mouillages des navires sur le Domaine Public Maritime ;
- ◆ Sécuriser les opérations de mouillages (balisage, adéquation avec le matériel utilisé...) ;
- ◆ Assurer une meilleure gestion des mouillages ;
- ◆ Optimiser les services pour les usagers (accessibilité, exploitation du site ...).

Les mouillages seront accessibles pendant la période de mai à fin septembre. Les bouées de surface seront retirées le reste de l'année.